

Dossier d'autorisation d'urbanisme

05600524Y0174

Arzon - Morbihan

Type

Declaration prealable

État

Autorisé

Autorisation

12/09/2024

Surface créée

50 m²

Surface démolie

0 m²

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 31/07/2026 à 08:33 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	05600524Y0174
Type	Declaration prealable
État d'avancement	Autorisé
Nature du projet	Extension de surface sans transformation
Destination	Bureaux
Demandeur	BIMAG
SIREN / SIRET	388868499 / 38886849900582

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2024
Autorisation	12/09/2024
Décision	12/09/2024
Ouverture chantier	-
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2024-09
Prise en compte ouverture chantier	-
Dernière mise à jour Sitadel	2024-09

Localisation

Adresse	20 QUAI DES VOILIERS ARZON 56640
Commune	Arzon (56005)
Département	Morbihan (56)
Région	Bretagne (53)
Code postal	56640
Parcelles cadastrales	AT 24

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
Habitation	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Locaux	124 m ²	25 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Commerce	124 m ²	25 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Agricole	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Service public	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	Déclaration préalable
Statut source	Autorisé
Nature déclarée	Travaux sur construction existante
Nature complétée	Extension de surface sans transformation
Destination principale	Bureaux
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	Non
Surélévation	Non

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	8f23d65f-7142-4ac5-94c1-077b028255bf
Première importation	19/05/2026 10:05
Dernière observation	02/07/2026 04:00

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
BIMAG	388868499	Société du permis
GROUPE SECOB RENNES (SECOB AUDIT)	424936656	Société liée
SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE - SEFAC SOCIET E D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES (SEFAC)	328581202	Commissaire aux comptes titulaire
PHILIPPE BLIN	-	Président de SAS
SERGE MEHEUST	-	Commissaire aux comptes suppléant
CHRISTOPHE MEREL	-	Directeur Général
ETIENNE MEESSEMAN	-	Président de SAS
QUIBEX	382511947	Président de SAS
813899630	813899630	Commissaire aux comptes titulaire
GROUPE SECOB RENNES (SECOB AUDIT)	424936656	Commissaire aux comptes titulaire
CAROLINE MARIE LE BRANCHU (HILLIET)	-	Président de SAS
CHRISTOPHE MARIE JEAN OLIVIER	-	Commissaire aux comptes suppléant

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.